

Cooperl Environnement	Fiche de données de sécurité : Engrais		Date: 29/08/2019 IR:0
Fiche de données de sécurité	Approbateur: V.GET		Page : 1/1

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

1.1. Type de produit :

Engrais organique
NF U 42 001-2
Libelle produit : TERRAGRAL 105

1.2. Utilisation du produit : Utilisation pour fertilisation des sols

1.3. Fournisseur : FERTIVAL SAS – La Vallée – 22400 Quintenic
– 02 96 31 58 78 – fertival@cooperl.com

1.4. N°urgence : 15

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit n'est pas classé dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008
P102 : Tenir hors de portée des enfants / P103 : Lire l'étiquette avant utilisation / P261 : Éviter de respirer les poussières / P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. / P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. / P284 : Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire P301+P310 : EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin. / P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. / P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. / P305+P351 +P 338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. / P402+P404 : Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé. / P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/nationale. Sans classement toxicologique. Sans mention de danger.

3. INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Mélange de matières fertilisantes homogénéisées ou normalisées et d'additifs minéraux normalisés d'origine naturelle, obtenu par granulation sans additifs ni liants.

4. PREMIERS SECOURS

Symptômes : se référer à la section 11.

En cas d'inhalation : si les symptômes apparaissent, retirer de la zone polluée et mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau : laver la peau avec beaucoup d'eau. Si une irritation persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec les yeux : laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau en écartant les paupières pendant 15 min ; si une irritation persiste, consulter un spécialiste. En cas d'ingestion : appeler un médecin, en cas de doute ou si les symptômes persistent.

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction recommandés : jet d'eau direct ou brouillard d'eau.
Moyens d'extinction applicables : extincteur à mousse.

6. MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : éviter le contact avec les poussières en utilisant des protections respiratoires suffisantes (masques anti-poussières) et en prévenant le contact avec les yeux (port de lunettes).

Environnement : éviter que le produit ne se répande (cours d'eau, collecteurs d'eaux usées...) en le contenant rapidement.

Nettoyage : récupérer le produit dispersé en respectant les précautions individuelles préconisées ci-dessus.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Observer les mesures de protection indiquées dans la section 2. Stocker à l'abri de l'humidité.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Pas de données

8.2. Contrôles de l'exposition - Contrôles techniques appropriés : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire - Conseils : En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié.

Protection des mains - Conseils : Porter des gants appropriés. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.
Protection des yeux - Conseils : Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps - Conseils : Porter un vêtement de protection approprié.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Conseils généraux : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : Solide granulé

Couleur : Brune

Odeur : Caractéristique

PH : Non analysé

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto inflammation : Non applicable

Limite d'explosibilité dans l'air : Non applicable

Solubilité : Soluble dans l'eau

Masse volumique : 600-800 kg/m³

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : Stable dans les conditions normales de température et pression.

Éviter tout contact avec l'eau susceptible d'altérer la qualité du produit.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets en cas d'inhalation : Irritation des voies respiratoires supérieures = les symptômes peuvent inclure inflammation du nez et de la gorge, toux et éternuements.

Effets en cas de contact avec la peau : Irritation mécanique de la peau = les symptômes peuvent inclure démangeaisons et rougeurs.

Effets en cas de contact avec les yeux : Irritation oculaire d'ordre mécanique = les symptômes peuvent inclure irritation, rougeurs, éraflure de la cornée et larmoiements.

Effets en cas d'ingestion : Irritation des tissus digestifs : les symptômes peuvent inclure

12. INFORMATION ECOLOGIQUES

Respecter les doses d'utilisation prescrites.

13. CONSIDERATION RELATIVES A L'ELIMINATION

Déchets et emballages résultant de l'utilisation : Collecte et élimination par des sociétés spécialisées pour le recyclage des matières plastiques (sacs en PELD, big-bag en PP avec poche intérieure PELD).

14. INFORMATION RELATIVES AU TRANSPORT

RTMDR : non réglementé. Marchandise non dangereuse.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive

Seveso II : NC Non classé

Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive

Seveso III : NC Non classé

15.2 Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée pour cette substance.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention de l'utilisateur est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Cooperl Environnement	Fiche de données de sécurité : Engrais	Date: 29/08/2019 IR.0
Fiche de données de sécurité	Approbateur: V.GET	Page : 1/1

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

1.1. Type de produit :	Engrais organo-minéral
	NF U 42 001-3
Libellé produit :	AZOKA 56

1.2. Utilisation du produit : Utilisation pour fertilisation des sols

1.3. Fournisseur : FERTIVAL SAS – La Vallée – 22400 Quintenic
– 02 96 31 58 78 – fertival@coopcl.com

1.4. N°urgence : 15

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit n'est pas classé dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008
P102 : Tenir hors de portée des enfants / P103 : Lire l'étiquette avant utilisation / P201 : Éviter de respirer les poussières / P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. / P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. / P284 : Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire P301+P310 : EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin. / P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. / P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. / P305+P351 +P 338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. / P402+P404 : Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé. / P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/nationale. Sans classement toxicologique. Sans mention de danger.

3. INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Mélange de matières fertilisantes homologuées ou normalisées et d'additifs minéraux normalisés d'origine naturelle, obtenu par granulation sans additifs ni liants.

4. PREMIERS SECOURS

Symptômes : se référer à la section 11.

En cas d'inhalation : si les symptômes apparaissent, retirer de la zone polluée et mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau : laver la peau avec beaucoup d'eau. Si une irritation persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec les yeux : laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau en écartant les paupières pendant 15 min ; si une irritation persiste, consulter un spécialiste. En cas d'ingestion : appeler un médecin, en cas de doute ou si les symptômes persistent.

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction recommandés : jet d'eau direct ou brouillard d'eau.
Moyens d'extinction applicables : extincteur à mousse.

6. MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : éviter le contact avec les poussières en utilisant des protections respiratoires suffisantes (masques anti-poussières) et en prévenant le contact avec les yeux (port de lunettes).

Environnement : éviter que le produit ne se répande (cours d'eau, collecteurs d'eaux usées...) en le contenant rapidement.

Nettoyage : récupérer le produit dispersé en respectant les précautions individuelles préconisées ci-dessus.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Observer les mesures de protection indiquées dans la section 2. Stocker à l'abri de l'humidité.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Pas de données

8.2. Contrôles de l'exposition - Contrôles techniques appropriés :

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire - Conseils : En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié.

Protection des mains - Conseils : Porter des gants appropriés. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.
Protection des yeux - Conseils : Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps - Conseils : Porter un vêtement de protection approprié.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Conseils généraux : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : Solide granulé

Couleur : Brune

Odeur : Caractéristique

PH : Non analysé

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto inflammation : Non applicable

Limite d'explosibilité dans l'air : Non applicable

Solubilité : Soluble dans l'eau

Masse volumique : 600-800 kg/m³

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : Stable dans les conditions normales de température et pression.

Eviter tout contact avec l'eau susceptible d'altérer la qualité du produit.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets en cas d'inhalation : Irritation des voies respiratoires supérieures = les symptômes peuvent inclure inflammation du nez et de la gorge, toux et éternuements.

Effets en cas de contact avec la peau : Irritation mécanique de la peau = les symptômes peuvent inclure démangeaisons et rougeurs.

Effets en cas de contact avec les yeux : Irritation oculaire d'ordre mécanique = les symptômes peuvent inclure irritation, rougeurs, éraflure de la cornée et larmoiements.

Effets en cas d'ingestion : Irritation des tissus digestifs : les symptômes peuvent inclure

12. INFORMATION ECOLOGIQUES

Respecter les doses d'utilisation prescrites.

13. CONSIDERATION RELATIVES A L'ELIMINATION

Déchets et emballages résultant de l'utilisation : Collecte et élimination par des sociétés spécialisées pour le recyclage des matières plastiques (sacs en PELD, big-bag en PP avec poche intérieure PELD).

14. INFORMATION RELATIVES AU TRANSPORT

RTMDR : non réglementé. Marchandise non dangereuse.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive

Seveso II : NC Non classé

Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive

Seveso III : NC Non classé

15.2 Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée pour cette substance.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention de l'utilisateur est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Cooperl Environnement	Fiche de données de sécurité : Engrais	Date: 29/08/2019 IR:0
Fiche de données de sécurité	Approbateur: V.GET	Page : 1/1

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

1.1. Type de produit :	Engrais organo-minéral
	NF U 42 001-3
Libelle produit :	VITI 3000 BIO

1.2. Utilisation du produit : Utilisation pour fertilisation des sols

1.3. Fournisseur : FERTIVAL SAS – La Vallée – 22400 Quintenic
– 02 96 31 58 78 – fertival@cooperl.com

1.4. N°urgence : 15

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit n'est pas classé dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008
P102 : Tenir hors de portée des enfants / P103 : Lire l'étiquette avant utilisation / P201 : Éviter de respirer les poussières / P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. / P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. / P284 : Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire P301+P310 : EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin. / P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. / P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. / P305+P351 +P 338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. / P402+P404 : Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé. / P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/nationale. Sans classement toxicologique. Sans mention de danger.

3. INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Mélange de matières fertilisantes homologuées ou normalisées et d'additifs minéraux normalisés d'origine naturelle, obtenu par granulation sans additifs ni liants.

4. PREMIERS SECOURS

Symptômes : se référer à la section 11.

En cas d'inhalation : si les symptômes apparaissent, retirer de la zone polluée et mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau : laver la peau avec beaucoup d'eau. Si une irritation persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec les yeux : laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau en écartant les paupières pendant 15 min ; si une irritation persiste, consulter un spécialiste. En cas d'ingestion : appeler un médecin, en cas de doute ou si les symptômes persistent.

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction recommandés : jet d'eau direct ou brouillard d'eau.
Moyens d'extinction applicables : extincteur à mousse.

6. MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : éviter le contact avec les poussières en utilisant des protections respiratoires suffisantes (masques anti-poussières) et en prévenant le contact avec les yeux (port de lunettes).

Environnement : éviter que le produit ne se répande (cours d'eau, collecteurs d'eaux usées...) en le contenant rapidement.

Nettoyage : récupérer le produit dispersé en respectant les précautions individuelles préconisées ci-dessus.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Observer les mesures de protection indiquées dans la section 2. Stocker à l'abri de l'humidité.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Pas de données

8.2. Contrôles de l'exposition - Contrôles techniques appropriés :

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire - Conseils : En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié.

Protection des mains - Conseils : Porter des gants appropriés. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.
Protection des yeux - Conseils : Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps - Conseils : Porter un vêtement de protection approprié.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Conseils généraux : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : Solide granulé

Couleur : Brune

Odeur : Caractéristique

PH : Non analysé

Point d'éclair : Non applicable
Température d'auto inflammation : Non applicable
Limite d'explosibilité dans l'air : Non applicable
Solubilité : Soluble dans l'eau
Masse volumique : 600-800 kg/m³

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : Stable dans les conditions normales de température et pression.
Eviter tout contact avec l'eau susceptible d'altérer la qualité du produit.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets en cas d'inhalation : Irritation des voies respiratoires supérieures = les symptômes peuvent inclure inflammation du nez et de la gorge, toux et éternuements.

Effets en cas de contact avec la peau : Irritation mécanique de la peau = les symptômes peuvent inclure démangeaisons et rougeurs.

Effets en cas de contact avec les yeux : Irritation oculaire d'ordre mécanique = les symptômes peuvent inclure irritation, rougeurs, éraflure de la cornée et larmoiements.

Effets en cas d'ingestion : Irritation des tissus digestifs : les symptômes peuvent inclure

12. INFORMATION ECOLOGIQUES

Respecter les doses d'utilisation prescrites.

13. CONSIDERATION RELATIVES A L'ELIMINATION

Déchets et emballages résultant de l'utilisation : Collecte et élimination par des sociétés spécialisées pour le recyclage des matières plastiques (sacs en PELD, big-bag en PP avec poche intérieure PELD).

14. INFORMATION RELATIVES AU TRANSPORT

RTMDR : non réglementé. Marchandise non dangereuse.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive Seveso II : NC Non classé
Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive Seveso III : NC Non classé
15.2 Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée pour cette substance.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention de l'utilisateur est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Cooperl Environnement	Fiche de données de sécurité : Engrais	Date: 29/08/2019 IR:0
Fiche de données de sécurité	Approbateur: V.GET	Page : 1/1

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

1.1. Type de produit :	Engrais organo-minéral
	NF U 42 001-3
Libelle produit :	AZOKA 45

1.2. Utilisation du produit : Utilisation pour fertilisation des sols

1.3. Fournisseur : FERTIVAL SAS – La Vallée – 22400 Quintenic
– 02 96 31 58 78 – fertival@cooperl.com

1.4. N°urgence : 15

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit n'est pas classé dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008
P102 : Tenir hors de portée des enfants / P103 : Lire l'étiquette avant utilisation / P261 : Éviter de respirer les poussières / P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. / P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. / P284 : Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire P301+P310 : EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin. / P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. / P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. / P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. / P402+P404 : Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé. / P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/nationale. Sans classement toxicologique. Sans mention de danger.

3. INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Mélange de matières fertilisantes homologuées ou normalisées et d'additifs minéraux normalisés d'origine naturelle, obtenu par granulation sans additifs ni liants.

4. PREMIERS SECOURS

Symptômes : se référer à la section 11.

En cas d'inhalation : si les symptômes apparaissent, retirer de la zone polluée et mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau : laver la peau avec beaucoup d'eau. Si une irritation persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec les yeux : laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau en écartant les paupières pendant 15 min ; si une irritation persiste, consulter un spécialiste. En cas d'ingestion : appeler un médecin, en cas de doute ou si les symptômes persistent.

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction recommandés : jet d'eau direct ou brouillard d'eau.
Moyens d'extinction applicables : extincteur à mousse.

6. MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : éviter le contact avec les poussières en utilisant des protections respiratoires suffisantes (masques anti-poussières) et en prévenant le contact avec les yeux (port de lunettes).
Environnement : éviter que le produit ne se répande (cours d'eau, collecteurs d'eaux usées...) en le contenant rapidement.
Nettoyage : récupérer le produit dispersé en respectant les précautions individuelles préconisées ci-dessus.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Observer les mesures de protection indiquées dans la section 2. Stocker à l'abri de l'humidité.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Pas de données

8.2. Contrôles de l'exposition - Contrôles techniques appropriés :

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire - Conseils : En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié.

Protection des mains - Conseils : Porter des gants appropriés. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.
Protection des yeux - Conseils : Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps - Conseils : Porter un vêtement de protection approprié.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Conseils généraux : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : Solide granulé

Couleur : Brune

Odeur : Caractéristique

PH : Non analysé

Point d'éclair : Non applicable
Température d'auto inflammation : Non applicable
Limite d'explosibilité dans l'air : Non applicable
Solubilité : Soluble dans l'eau
Masse volumique : 600-800 kg/m³

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : Stable dans les conditions normales de température et pression.
Eviter tout contact avec l'eau susceptible d'altérer la qualité du produit.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets en cas d'inhalation : Irritation des voies respiratoires supérieures = les symptômes peuvent inclure inflammation du nez et de la gorge, toux et éternuements.

Effets en cas de contact avec la peau : Irritation mécanique de la peau = les symptômes peuvent inclure démangeaisons et rougeurs.

Effets en cas de contact avec les yeux : Irritation oculaire d'ordre mécanique = les symptômes peuvent inclure irritation, rougeurs, éraflure de la cornée et larmoiements.

Effets en cas d'ingestion : Irritation des tissus digestifs : les symptômes peuvent inclure

12. INFORMATION ECOLOGIQUES

Respecter les doses d'utilisation prescrites.

13. CONSIDERATION RELATIVES A L'ELIMINATION

Déchets et emballages résultant de l'utilisation : Collecte et élimination par des sociétés spécialisées pour le recyclage des matières plastiques (sacs en PELD, big-bag en PP avec sache intérieure PELD).

14. INFORMATION RELATIVES AU TRANSPORT

RTMDR : non réglementé. Marchandise non dangereuse.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive Seveso II : NC Non classé
Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive Seveso III : NC Non classé
15.2 Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée pour cette substance.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention de l'utilisateur est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Cooperl Environnement	Fiche de données de sécurité : Engrais	Date: 29/08/2019 IR:0
Fiche de données de sécurité	Approbateur: V.GET	Page : 1/1

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

1.1. Type de produit :	Engrais organo-minéral
	NF U 42 002-1
Libelle produit :	VITI 2000

1.2. Utilisation du produit : Utilisation pour fertilisation des sols

1.3. Fournisseur : FERTIVAL SAS – La Vallée – 22400 Quintenec
– 02 96 31 58 78 – fertival@cooperl.com

1.4. N°urgence : 15

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit n'est pas classé dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008
P102 : Tenir hors de portée des enfants / P103 : Lire l'étiquette avant utilisation / P201 : Éviter de respirer les poussières / P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. / P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. / P284 : Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire P301+P310 : EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin. / P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. / P303+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. / P305+P351 +P 338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. / P402+P404 : Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé. / P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/nationale. Sans classement toxicologique. Sans mention de danger.

3. INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Mélange de matières fertilisantes homogénéisées ou normalisées et d'additifs minéraux normalisés d'origine naturelle, obtenu par granulation sans additifs ni liants.

4. PREMIERS SECOURS

Symptômes : se référer à la section 11.

En cas d'inhalation : si les symptômes apparaissent, retirer de la zone polluée et mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau : laver la peau avec beaucoup d'eau. Si une irritation persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec les yeux : laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau en écartant les paupières pendant 15 min ; si une irritation persiste, consulter un spécialiste. En cas d'ingestion : appeler un médecin, en cas de doute ou si les symptômes persistent.

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction recommandés : jet d'eau direct ou brouillard d'eau.
Moyens d'extinction applicables : extincteur à mousse.

6. MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : éviter le contact avec les poussières en utilisant des protections respiratoires suffisantes (masques anti-poussières) et en prévenant le contact avec les yeux (port de lunettes).

Environnement : éviter que le produit ne se répande (cours d'eau, collecteurs d'eaux usées...) en le contenant rapidement.

Nettoyage : récupérer le produit dispersé en respectant les précautions individuelles préconisées ci-dessus.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Observer les mesures de protection indiquées dans la section 2. Stocker à l'abri de l'humidité.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Pas de données

8.2. Contrôles de l'exposition - Contrôles techniques appropriés :

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire - Conseils : En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié.

Protection des mains - Conseils : Porter des gants appropriés. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.
Protection des yeux - Conseils : Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps - Conseils : Porter un vêtement de protection approprié.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Conseils généraux : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : Solide granulé

Couleur : Brune

Odeur : Caractéristique

PH : Non analysé

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto inflammation : Non applicable

Limite d'explosibilité dans l'air : Non applicable

Solubilité : Soluble dans l'eau

Masse volumique : 600-800 kg/m³

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : Stable dans les conditions normales de température et pression.

Eviter tout contact avec l'eau susceptible d'altérer la qualité du produit.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets en cas d'inhalation : Irritation des voies respiratoires supérieures = les symptômes peuvent inclure inflammation du nez et de la gorge, toux et étournements.

Effets en cas de contact avec la peau : Irritation mécanique de la peau = les symptômes peuvent inclure démangeaisons et rougeurs.

Effets en cas de contact avec les yeux : Irritation oculaire d'ordre mécanique = les symptômes peuvent inclure irritation, rougeurs, éraflure de la cornée et larmolements.

Effets en cas d'ingestion : Irritation des tissus digestifs : les symptômes peuvent inclure

12. INFORMATION ECOLOGIQUES

Respecter les doses d'utilisation prescrites.

13. CONSIDERATION RELATIVES A L'ELIMINATION

Déchets et emballages résultant de l'utilisation : Collecte et élimination par des sociétés spécialisées pour le recyclage des matières plastiques (sacs en PELD, big-bag en PP avec poche intérieure PELD).

14. INFORMATION RELATIVES AU TRANSPORT

RTMDR : non réglementé. Marchandise non dangereuse.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive

Seveso II : NC Non classé

Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive

Seveso III : NC Non classé

15.2 Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée pour cette substance.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention de l'utilisateur est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Cooperl Environnement	Fiche de données de sécurité : Engrais	Date: 29/08/2019 IR:0
Fiche de données de sécurité	Approbateur: V.GET	Page : 1/1

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

1.1. Type de produit :

Engrais organo-minéral
NF U 42 001-3
Libelle produit : FERTISOL MEOC

1.2. Utilisation du produit : Utilisation pour fertilisation des sols

1.3. Fournisseur : FERTIVAL SAS – La Vallée – 22400 Quintenic
– 02 96 31 58 78 – fertival@cooperl.com

1.4. N°urgence : 15

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit n'est pas classé dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008
P102 : Tenir hors de portée des enfants / P103 : Lire l'étiquette avant utilisation / P251
: Éviter de respirer les poussières / P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant
ce produit. / P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement
de protection des yeux/du visage. / P284 : Lorsque la ventilation du local est insuffisante) porter
un équipement de protection respiratoire P301+P310 : EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement
un médecin. / P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir
dans une position où elle peut confortablement respirer. / P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption
cutanée: consulter un médecin. / P305+P351 +P 338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer
avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et
si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. / P402+P404 : Stocker dans un endroit sec.
Stocker dans un récipient fermé. / P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
locale/nationale. Sans classement toxicologique. Sans mention de danger.

3. INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Mélange de matières fertilisantes homologuées ou normalisées et d'additifs minéraux normalisés
d'origine naturelle, obtenu par granulation sans additifs ni liants.

4. PREMIERS SECOURS

Symptômes : se référer à la section 11.

En cas d'inhalation : si les symptômes apparaissent, retirer de la zone polluée et mettre à l'air frais.
Si les symptômes persistent, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau : laver la peau
avec beaucoup d'eau. Si une irritation persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec les
yeux : laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau en écartant les paupières pendant 15 min ;
si une irritation persiste, consulter un spécialiste. En cas d'ingestion : appeler un médecin, en cas
de doute ou si les symptômes persistent.

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction recommandés : jet d'eau direct ou brouillard d'eau.
Moyens d'extinction applicables : extincteur à mousse.

6. MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : éviter le contact avec les poussières en utilisant des protections
respiratoires suffisantes (masques anti-poussières) et en prévenant le contact avec les yeux
(port de lunettes).

Environnement : éviter que le produit ne se répande (cours d'eau, collecteurs d'eaux usées...)
en le contenant rapidement.

Nettoyage : récupérer le produit dispersé en respectant les précautions individuelles préconisées ci-dessus.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Observer les mesures de protection indiquées dans la section 2. Stocker à l'abri de l'humidité.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Pas de données

8.2. Contrôles de l'exposition - Contrôles techniques appropriés :

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire - Conseils : En cas de formation de vapeurs et
d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié.

Protection des mains - Conseils : Porter des gants appropriés. Les gants de protection
doivent être remplacés
dès l'apparition des premières traces d'usure.
Protection des yeux - Conseils : Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps - Conseils : Porter un vêtement de protection approprié.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Conseils généraux : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : Solide granulé

Couleur : Brune

Odeur : Caractéristique

PH : Non analysé

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto inflammation : Non applicable

Limite d'explosibilité dans l'air : Non applicable

Solubilité : Soluble dans l'eau

Masse volumique : 600-800 kg/m³

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : Stable dans les conditions normales de température et pression.

Eviter tout contact avec l'eau susceptible d'altérer la qualité du produit.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets en cas d'inhalation : Irritation des voies respiratoires supérieures = les symptômes
peuvent inclure inflammation du nez et de la gorge, toux et éternuements.

Effets en cas de contact avec la peau : Irritation mécanique de la peau = les symptômes
peuvent inclure démangeaisons et rougeurs.

Effets en cas de contact avec les yeux : Irritation oculaire d'ordre
mécanique = les symptômes peuvent inclure irritation, rougeurs, éraflure de la cornée
et larmolements.

Effets en cas d'ingestion : Irritation des tissus digestifs : les symptômes peuvent inclure

12. INFORMATION ECOLOGIQUES

Respecter les doses d'utilisation prescrites.

13. CONSIDERATION RELATIVES A L'ELIMINATION

Déchets et emballages résultant de l'utilisation : Collecte et élimination par des sociétés
spécialisées pour le recyclage des matières plastiques (sacs en PELD, big-bag en PP
avec sache intérieure PELD).

14. INFORMATION RELATIVES AU TRANSPORT

RTMDR : non réglementé. Marchandise non dangereuse.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière
de sécurité, de santé et d'environnement

Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive

Seveso II : NC Non classé

Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive

Seveso III : NC Non classé

15.2 Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée pour cette substance.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas.
Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives
au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention de l'utilisateur
est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé
à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas
l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.
Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Cooperl Environnement	Fiche de données de sécurité : Engrais	Date: 29/08/2019 IR:0
Fiche de données de sécurité	Approbateur: V.GET	Page : 1/1

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

1.1. Type de produit :	Engrais organo-minéral
	NF U 42 001-3
Libelle produit :	ORGAFERTI 4-3-3

1.2. Utilisation du produit : Utilisation pour fertilisation des sols

1.3. Fournisseur : FERTIVAL SAS – La Vallée – 22400 Quintenic
– 02 96 31 58 78 – fertival@cooperl.com

1.4. N°urgence : 15

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit n'est pas classé dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008
P102 : Tenir hors de portée des enfants / P103 : Lire l'étiquette avant utilisation / P201 : Éviter de respirer les poussières / P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. / P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. / P284 : Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire P301+P310 : EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin. / P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. / P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. / P305+P351 +P 338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. / P402+P404 : Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé. / P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/nationale. Sans classement toxicologique. Sans mention de danger.

3. INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Mélange de matières fertilisantes homologuées ou normalisées et d'additifs minéraux normalisés d'origine naturelle, obtenu par granulation sans additifs ni liants.

4. PREMIERS SECOURS

Symptômes : se référer à la section 11.

En cas d'inhalation : si les symptômes apparaissent, retirer de la zone polluée et mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau : laver la peau avec beaucoup d'eau. Si une irritation persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec les yeux : laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau en écartant les paupières pendant 15 min ; si une irritation persiste, consulter un spécialiste. En cas d'ingestion : appeler un médecin, en cas de doute ou si les symptômes persistent.

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction recommandés : jet d'eau direct ou brouillard d'eau.
Moyens d'extinction applicables : extincteur à mousse.

6. MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : éviter le contact avec les poussières en utilisant des protections respiratoires suffisantes (masques anti-poussières) et en prévenant le contact avec les yeux (port de lunettes).
Environnement : éviter que le produit ne se répande (cours d'eau, collecteurs d'eaux usées...) en le contenant rapidement.
Nettoyage : récupérer le produit dispersé en respectant les précautions individuelles préconisées ci-dessus.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Observer les mesures de protection indiquées dans la section 2. Stocker à l'abri de l'humidité.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Pas de données

8.2. Contrôles de l'exposition - Contrôles techniques appropriés :

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire - Conseils : En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié.

Protection des mains - Conseils : Porter des gants appropriés. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.
Protection des yeux - Conseils : Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps - Conseils : Porter un vêtement de protection approprié.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Conseils généraux : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : Solide granulé

Couleur : Brune

Odeur : Caractéristique

PH : Non analysé

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto inflammation : Non applicable

Limite d'explosibilité dans l'air : Non applicable

Solubilité : Soluble dans l'eau

Masse volumique : 600-800 kg/m³

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : Stable dans les conditions normales de température et pression.

Eviter tout contact avec l'eau susceptible d'altérer la qualité du produit.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets en cas d'inhalation : Irritation des voies respiratoires supérieures = les symptômes peuvent inclure inflammation du nez et de la gorge, toux et éternuements.

Effets en cas de contact avec la peau : Irritation mécanique de la peau = les symptômes peuvent inclure démangeaisons et rougeurs.

Effets en cas de contact avec les yeux : Irritation oculaire d'ordre mécanique = les symptômes peuvent inclure irritation, rougeurs, éraflure de la cornée et larmoiements.

Effets en cas d'ingestion : Irritation des tissus digestifs : les symptômes peuvent inclure

12. INFORMATION ECOLOGIQUES

Respecter les doses d'utilisation prescrites.

13. CONSIDERATION RELATIVES A L'ELIMINATION

Déchets et emballages résultant de l'utilisation : Collecte et élimination par des sociétés spécialisées pour le recyclage des matières plastiques (sacs en PELD, big-bag en PP avec poche intérieure PELD).

14. INFORMATION RELATIVES AU TRANSPORT

RTMDR : non réglementé. Marchandise non dangereuse.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive

Seveso II : NC Non classé

Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive

Seveso III : NC Non classé

15.2 Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée pour cette substance.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention de l'utilisateur est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.